



16, rue Antoine ZATTARA – 13 332 Marseille cedex 3  
Téléphone : 04.91.28.42.09 – 04.91.28.42.34

## Compte-rendu conseil d'administration COGERA du 18/04/2024

### Présent-e-s :

Bernadette COIGNAT (Présidente COGERA)  
Denis EYCHENNE (Vice-Président COGERA)  
Thierry CERVERA (Représentant adhérent-e-s - DDTM 13)  
Philippe VARGELLI (Représentant adhérent-e-s - DDTM 13)  
Florian DASPRES (Représentant adhérent-e-s – DIRM)  
Jacqueline CILPA (Représentante adhérent-e-s – DIR MED)  
Jean-Bernard COSTES (Représentant administration DIRM)  
Mounir MATOUG (Représentant administration DIR MED)  
Virginie GOGIOSO (Représentante administration DREAL PACA)  
Stéphanie LIGOUSA (Représentante administration FINANCES)  
Laure MAILLE (Représentante administration UNIVERSITE)  
Jérôme BORGHINO (UNIVERSITE – Commission de surveillance)  
Emilie AIMONETTI (Représentante administration SGC 13)  
Julien BAHON (Expert comptable)

### 1- Bilans 2023, repas, paiements administrations, redevances

#### Repas

66 177 repas ont été servis en 2023. En 2019 avant COVID, le nombre s'élevait 66 511. D'ores et déjà, nous pouvons être satisfaits de faire autant de repas qu'en 2019. A cela s'ajoute 2 264 convives pour des prestations externes (café d'accueil, pot de départ...), soit un total de repas-prestations de 68 441 pour l'année 2023.

La baisse de fréquentation des agents du Rectorat continue.

L'INPI ne fréquente plus notre restaurant depuis fin 2022, le CERC est passé sous titres restaurants depuis septembre 2023 et ORANGE a déménagé le 10 mars 2024. Ces trois structures ont mis fin aux conventions.

#### Paiements administrations

Toutes les administrations sont à jour du règlement des factures 2023, hormis le CICRP qui n'a pas encore réglé l'appel de fonds 3 (*situation régularisée depuis le CA*).

#### Redevances

Adhésion annuelle, paiement du badge par les convives en cas de perte, repas extérieurs, redevances (pot de départ, café d'accueil) représentent une rentrée d'argent pour COGERA de 6 127,33 €.

Toutes les factures sont payées par Eurest. Pour rappel, cette somme est réinjectée dans la vie du restaurant en achat de fournitures (rangement pour les cartes, porte sac, abonnement hébergeur du site internet, aspirateur d'eau suite aux problèmes d'inondation et pour la table élévatrice entre autres, action de sensibilisation par « Les Alchimistes » lors de la mise en place de table de tri,...).

## 2 - Bilan dépenses 2023 – (comptes annuels 2023)

Le montant des dépenses 2023 (réparation matériels, contrôle de sécurité, assurance, collecte des déchets organiques, collecte des déchets, etc) s'élève à 135 998,72 €. COGERA fait l'avance aux administrations, avec trois appels de fonds sur l'année au prorata de la fréquentation des agents de chaque administration.

Tableau de répartition pour chaque administration du montant de ces dépenses

BUDGET PREVISIONNEL 2023		SUIVI DEPENSES REELLES				différence sur prévisionnel
		JANVIER à AVRIL	MAI à AOUT	SEPTEMBRE à DECEMBRE	TOTAUX 2023	
GAZ	5 300,00 €	4 221,93 €	5 538,58 €		9 760,51 €	4 460,51 €
ELECTRICITE (estimatif)	5 800,00 €				0,00 €	-5 800,00 €
EAU (estimatif)	6 000,00 €				0,00 €	-6 000,00 €
COLLECTE DECHETS ALIMENTAIRES (LES ALCHIMISTES)	5 500,00 €	2 016,82 €	1 620,76 €	1 960,10 €	5 597,68 €	97,68 €
FONTAINE A EAU (location fontaine pédales)	1 500,00 €	432,00 €	432,00 €	102,00 €	966,00 €	-534,00 €
MAINTENANCE MATERIEL	24 000,00 €	13 057,58 €	7 204,37 €	6 019,97 €	26 281,92 €	2 281,92 €
MAINTENANCE CLIM	550,00 €				0,00 €	-550,00 €
MAINTENANCE HOTTES	3 000,00 €	665,52 €	1 085,60 €	872,28 €	2 623,40 €	-376,60 €
FOURNITURES FILTRES	1 500,00 €			1 660,07 €	1 660,07 €	160,07 €
BOITES A GRAISSE	1 200,00 €		266,40 €		266,40 €	-933,60 €
SECURITE INCENDIE	1 400,00 €	1 056,26 €			1 056,26 €	-343,74 €
TRAITEMENT NUISIBLES	2 300,00 €		814,49 €	878,34 €	1 692,83 €	-607,17 €
VERIFICATION MACHINES	350,00 €				0,00 €	-350,00 €
VERIFICATION ELECTRIQUES	400,00 €				0,00 €	-400,00 €
BADGES + RECHARGEMENT MAINTENANCE + REPARATION	1 500,00 €			1 248,00 €	1 248,00 €	-252,00 €
COLLECTE ORDURES MENAGERES (LEMON TRI)	10 200,00 €	3 309,75 €	1 927,05 €	4 120,46 €	9 357,26 €	-842,74 €
REDEVANCE COLLECTE ORDURES 01/10/22 AU 30/11/22	700,00 €	668,68 €			668,68 €	-31,32 €
ASSURANCE LOCAUX	3 500,00 €	3 418,96 €			3 418,96 €	-81,04 €
HONORAIRES COMPTABLES	5 000,00 €	1 578,04 €	1 183,53 €	1 972,55 €	4 734,12 €	-265,88 €
MAINTENANCE LOGICIEL FACTURES (ISICONCEPT)	0,00 €		540,00 €		540,00 €	
PETIT MATERIEL CUISINE	4 000,00 €	1 868,78 €	1 002,48 €		2 871,26 €	-1 128,74 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000,00 €		1 218,16 €		1 218,16 €	-781,84 €
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS (POSTE, DEPLACEMENT...)	500,00 €				0,00 €	-500,00 €
FRAIS DIVERS	500,00 €	2 680,47 €			2 680,47 €	2 180,47 €
TRAVAUX ENTRETIEN RIA ET/OU AMO	12 000,00 €	8 065,44 €			8 065,44 €	-3 934,56 €
FRAIS FINANCIERS	180,00 €				0,00 €	-180,00 €
GROS MATERIEL CUISINE	6 000,00 €		21 200,40 €		21 200,40 €	15 200,40 €
PETIT TRAVAUX (PLOMBERIE...)	9 000,00 €	5 918,00 €	8 644,90 €		14 562,90 €	5 562,90 €
TABLE ELEVATRICE (CONTRAT MAINTENANCE)	3 000,00 €		1 200,00 €	4 728,00 €	5 928,00 €	2 928,00 €
COMMISSAIRE AU COMPTE	5 760,00 €		6 000,00 €		6 000,00 €	240,00 €
AMO (AUDIT)	0,00 €			3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>122 640,00 €</b>	<b>48 958,23 €</b>	<b>59 878,72 €</b>	<b>27 161,77 €</b>	<b>135 998,72 €</b>	<b>12 818,72 €</b>
		appel de fond	appel de fond	appel de fond		
		12/05/23	13/09/23	17/01/24		

ADMINISTRATIONS	APPEL DE FONDS				TOTAL
	REPAS	APPEL DE FONDS 1	APPEL DE FONDS 2	APPEL DE FONDS 3	
DDTM 13	16 998	11 633,10 €	17 209,90 €	7 188,59 €	36 031,59 €
MAAF	1 861	1 555,88 €	1 646,43 €	703,49 €	3 905,80 €
DREAL PACA	9 951	7 875,39 €	8 775,33 €	3 965,55 €	20 616,27 €
DIRM	2 821	1 955,85 €	3 151,16 €	1 074,74 €	6 181,75 €
DIRMED	4 993	3 817,71 €	4 885,30 €	1 934,30 €	10 637,31 €
DIRCOFI	6 216	4 563,65 €	5 499,34 €	2 724,10 €	12 787,09 €
RECTORAT	705	527,96 €	499,33 €	346,42 €	1 373,71 €
PREFECTURE	175	155,99 €	168,69 €	55,57 €	380,25 €
UNIVERSITE	10 081	7 873,39 €	8 610,01 €	4 246,95 €	20 730,35 €
ORANGE	568	511,96 €	512,82 €	189,17 €	1 213,95 €
CICRP	246	221,98 €	148,45 €	107,59 €	478,02 €
INPI	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CERC	122	157,99 €	145,07 €	0,00 €	303,06 €
CNRS	1 274	859,93 €	1 160,60 €	591,17 €	2 611,70 €
SGC	167	105,99 €	141,70 €	85,13 €	332,82 €
MI-POLICE	8 691	6 961,46 €	6 950,09 €	3 724,35 €	17 635,90 €
JUSTICE	244	179,99 €	256,41 €	92,22 €	528,62 €
ENSAM	147	0,00 €	118,08 €	132,42 €	250,50 €
<b>TOTAUX</b>	<b>65 260</b>	<b>48 958,22 €</b>	<b>59 878,71 €</b>	<b>27 161,76 €</b>	<b>135 998,69 €</b>
REPAS EXTERIEUR	917				
CONVIVES PRESTATIONS EXTERNES	2 264				

Présentation des comptes 2023 par Julien BAHON expert comptable.

L'association est excédentaire : 2 200,00 € de bénéfice. Un déficit de 8 800,00 € datant de l'ancienne gestion de l'association demeure ; il s'agit des administrations n'ayant pas payé des factures. Plusieurs relances ont été effectuées par la nouvelle présidence, mais ces factures n'ont jamais été soldées. Depuis, des services ont été repris avec un circuit financier différent. Il est décidé par le conseil d'administration de purger cette dette.

Il apparaît une hausse très importante du prix du gaz sur l'année 2023.

### 3 - Arrêt des comptes

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

### 4 - Prévision budgétaire 2024

BUDGET 2024		SUIVI DEPENSES REELLES				différence sur prévisionnel
		JANVIER à AVRIL	MAI à AOUT	SEPTEMBRE à DECEMBRE	TOTAUX 2024	
GAZ	10 000,00 €	4 949,99 €			4 949,99 €	-5 050,01 €
ELECTRICITE (estimatif)	5 800,00 €				0,00 €	-5 800,00 €
EAU (estimatif)	6 000,00 €				0,00 €	-6 000,00 €
COLLECTE DECHETS ALIMENTAIRES (LES ALCHIMISTES)	7 800,00 €	1 604,30 €			1 604,30 €	-6 195,70 €
FONTAINE A EAU (location fontaine pédales)	1 500,00 €	450,94 €			450,94 €	-1 049,06 €
MAINTENANCE MATERIEL	27 000,00 €	8 801,60 €			8 801,60 €	-18 198,40 €
MAINTENANCE CLIM	550,00 €				0,00 €	-550,00 €
MAINTENANCE HOTTES	3 000,00 €	1 780,26 €			1 780,26 €	-1 219,74 €
FOURNITURES FILTRES	1 700,00 €				0,00 €	-1 700,00 €
CURAGE 2 BACS A GRAISSE	1 000,00 €	473,00 €			473,00 €	-527,00 €
SECURITE INCENDIE	1 400,00 €				0,00 €	-1 400,00 €
TRAITEMENT NUISIBLES	1 800,00 €				0,00 €	-1 800,00 €
MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR	700,00 €	676,92 €			676,92 €	-23,08 €
BADGES + RECHARGEMENT MAINTENANCE + REPARATION	1 500,00 €	444,00 €			444,00 €	-1 056,00 €
COLLECTE ORDURES MENAGERES (LEMON TRI)	12 200,00 €	2 789,85 €			2 789,85 €	-9 410,15 €
ASSURANCE LOCAUX	3 500,00 €	3 558,86 €			3 558,86 €	58,86 €
HONORAIRES COMPTABLES	5 000,00 €	1 609,92 €			1 609,92 €	-3 390,08 €
PETIT MATERIEL CUISINE	4 000,00 €	2 371,26 €			2 371,26 €	-1 628,74 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 500,00 €				0,00 €	-1 500,00 €
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS (POSTE, DEPLACEMENT...)	500,00 €				0,00 €	-500,00 €
FRAIS DIVERS	500,00 €				0,00 €	-500,00 €
FRAIS FINANCIERS	180,00 €				0,00 €	-180,00 €
GROS MATERIEL CUISINE	8 000,00 €	4 382,00 €			4 382,00 €	-3 618,00 €
PETIT TRAVAUX	15 000,00 €	5 482,63 €			5 482,63 €	-9 517,37 €
TABLE ELEVATRICE (CONTRAT MAINTENANCE)	3 000,00 €				0,00 €	-3 000,00 €
COMMISSAIRE AU COMPTE	5 760,00 €				0,00 €	-5 760,00 €
AMO (AUDIT)	4 000,00 €	1 800,00 €			1 800,00 €	-2 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 890,00 €</b>	<b>41 175,53 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>41 175,53 €</b>	<b>-91 714,47 €</b>
		<i>appel de fond</i>	<i>appel de fond</i>	<i>appel de fond</i>		

Actuellement, l'eau et l'électricité ne sont pas réglés par l'association, celle-ci est en attente depuis plusieurs années de compteurs individuels prenant en compte exclusivement la consommation du restaurant. A ce jour, la consommation du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment est sur le même compteur que le restaurant. L'association est en attente de la mise en place de compteurs individuels d'eau et d'électricité par le SGC 13.

Il est à prévoir le remplacement de matériels de cuisine suite à l'audit de Provence Froid : entre autres, le bloc feu vifs de cuisson et le four mixte. Un estimatif de 80 000,00 € est à provisionner. Le matériel ancien est vétuste, et coûte cher en réparation.

Suite à la visite de matériels préventive, les devis ont été signés et les réparations effectuées.

(rapport visite préventive Provence Froid du 07/03/2024)

FOUR MIXTE GAZ	RATIONAL	FCM201G	G21MF07062 104093	P10160	Vétuste	Conforme	CUISSON	Équipement très vétuste, le four fonctionne qu'en sec, la vapeur ne fonctionne pas car la chaudière est pressée à l'intérieur et donc le brûleur de la chaudière est plein d'eau. Pas de devis de réparation effectué car le four est très vieux et les réparations coûteraient extrêmement chères. Il est conseillé de répartir sur un four neuf.
----------------	----------	---------	----------------------	--------	---------	----------	---------	--

Le budget prévisionnel reçoit un avis favorable à l'unanimité.

## 5 - Travaux exceptionnels sur le restaurant 2023 et début 2024

### Année 2023

- Deux compresseurs de chambre froide ont été remplacés, plus le rechargement en gaz, suite aux travaux de destruction du bâtiment de Orange, rue A. Zattara (coût 4 171,00 € + 2 680 € de perte de

BLOC 2 FEUX VIFS + PCF / FOUR GAZ	HMI THIRODE	B9P.CF.FV.FG.AL	P46147751	P10159	Mauvais état	Conforme	CUISSON	Équipement contrôlé. Plaque coup de feu et les deux feux vifs fonctionnent en revanche la plaque coup de feu est vétuste, photo à l'appui. L'allumage des électrodes de fonctionne pas. Un devis sera effectué pour le remplacement. Le four du bas ne fonctionne pas mais n'est pas utilisé, pas de devis effectué.
---	-------------	-----------------	-----------	--------	--------------	----------	---------	--

SAUTEUSE	THIRODE	nr	nr	P10162	Mauvais état	Conforme	CUISSON	équipement contrôlé, vétuste car vieillissant plus manque d'étanchéité. arrivée d'eau par douchette condamnée car fuite flexible (voir photo) pour éviter les risques de contact avec les câbles électriques. prévoir remplacement complet du kit enrouleur + douchette. un devis de remplacement sera effectué.
----------	---------	----	----	--------	--------------	----------	---------	--

denrées)\*.

\* La société DEMCY a réglé la somme de 3 426,02 € à l'association suite aux désagréments liés au chantier qui ont eu pour impact le changement des deux compresseurs de chambre froide et les pertes de denrées. Ce montant (remboursement) sera déduit du prochain appel de fonds aux administrations au prorata de la fréquentation du premier semestre 2023.

- Le ballon d'eau chaude a été changé (coût 7 380,00 €).
- Le moteur de tourelle d'extraction a été remplacé (coût 2 870,00 €).

### Début année 2024

- Des travaux de plomberie ont été réalisés (raccordement siphon de sol au vide sanitaire et remise en état des tuyaux dans le vide sanitaire) pour un coût de 42 494,10 €, pris en charge par le dossier de demande de financement BOP 148 « DGAFP » 18 505,74 € + prise en charge par l'État « dit propriétaire » d'un montant de 18 505,74 €. Reste à charge des administrations adhérentes au prorata de la fréquentation le montant de 5 482,63 €.

- Les travaux de luminaires et de remise en état des plinthes de la salle de production, d'un montant de 24 652,76 €, ont été pris en charge par l'État « dit propriétaire ».

## 6 – Ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale

L'assemblée générale se déroulera le mardi 25 juin 2024 de 14h à 17h à l'amphithéâtre Zattara. L'ordre du jour est validé par le CA.

- Rapport annuel sur l'activité du RIA,
- Présentation des comptes annuels 2023,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Mise au vote de l'approbation des comptes annuels de 2023 et quitus pour la gestion du conseil d'administration,
- Présentation du rapport annuel de fonctionnement du RIA par la commission de surveillance,
- Travaux sur le restaurant,
- Présentation du budget prévisionnel 2024 – vote du budget 2024,
- Retour sur la prestation EUREST,
- Renouvellement du bureau et du conseil d'administration,
- Modalités d'application de la loi Egalim à débattre,
- Questions diverses.

## 7 – Renouvellement du bureau et membres du conseil d'administration

Pas de trésorier et secrétaire. Constat de carence pour l'association, la trésorerie repose uniquement sur la présidente. Il s'agit d'un fonctionnement précaire en cas d'absence de celle-ci.

Renouvellement de Madame Bernadette COIGNAT en tant que présidente de l'association COGERA : vote favorable à l'unanimité.

Renouvellement de Monsieur Denis EYCHENNE en tant que vice-président de l'association COGERA : vote favorable à l'unanimité.

## 8 – Loi Egalim et retour rapport d'audit

L'association a télédéclaré sur [ma.cantine.gouv.fr](http://ma.cantine.gouv.fr) ses résultats pour l'année 2023. Ceux-ci sont en ligne sur le site internet de l'association.



Les chiffres étaient de 11 % de bio et 19 % durables et de qualité en 2022.

Malgré la réunion du 7 novembre 2023 avec EUREST, il n'y a pas de hausse significative de pourcentage de bio. En revanche, l'association a pris contact avec l'association Pain et Partage afin d'être livré quotidiennement en pain bio au restaurant. La mise en place de ce nouveau prestataire est effective depuis le 2 avril 2024.

Un audit de « Poivre et Sel » s’est déroulé le 25 mars dernier. Des engagements ne sont pas respectés. C’est le troisième audit depuis le renouvellement de marché.

**Conclusion de l’audit :**

Comme cela a été relevé lors des précédents audits, de nombreux engagements sur la qualité des produits ne sont pas respectés.

La prestation est en baisse qualitative. Les menus et plats sont très « économiques » et les grammages ne sont pas conformes.

Les locaux et les différentes zones de stockage méritent du nettoyage et un meilleur rangement.

Le lavage à « grandes eaux » doit être adouci.

L’équipe est agréable, consciencieuse et motivée.

**Pénalités :**

Rubriques	Pénalités applicables	Ecart constaté	Montant de la pénalité
Non-respect des engagements produits	500 € par défaut	40	20 000,00 €
Non-respect des grammages	1 € par repas servi dans la semaine du constat	1 634	1 634,000 €

Cela représente 21 634,00 € de pénalités. Le conseil d’administration décide d’appliquer les pénalités au prestataire EUREST.

Un courrier LRAR partira dans les prochains jours.

Il a été aussi constaté une dégradation d’entretien des locaux ainsi que le matériel.

**Matériels (rapport visite préventive Provence Froid du 07/03/2024)**

FRITEUSE ÉLECTRIQUE	HMI THIRODE	B706.FR15.E4PR	nr	P10147	État moyen	Conforme	GRILLADE	équipement contrôlé, manque d’entretien (voir photo)
---------------------	-------------	----------------	----	--------	------------	----------	----------	--

FRITEUSE ÉLECTRIQUE	HMI THIRODE	B706.FR15.E4PR	nr	P116692	État moyen	Conforme	CUISSON	équipement contrôlé, manque d’entretien (voir photo)
---------------------	-------------	----------------	----	---------	------------	----------	---------	--

MARMITE	HMI THIRODE	B9P.MABM150.G	125357	P10161	État moyen	Conforme	CUISSON	équipement contrôlé. attention à ne pas injecter de l’eau par les bacs d’air (voir photo) car risque de dysfonctionnement en mise en route. vanne de vidange mal fixée mais opérationnelle
---------	-------------	---------------	--------	--------	------------	----------	---------	--

**Locaux**

L’eau stagnante dans la partie production a pour effet de rouiller les parties métalliques (des travaux de traitement de la rouille, pose de plaque inox et pose de plinthes spécifiques restaurant sont en cours) ; les paniers de sols sont non utilisés correctement, avec pour effet de multiples interventions de débouchage (sacs poubelle, attaches de sacs poubelles, morceaux d’éponges, aliments retrouvés dans les siphons).

**9 – Questions diverses**

- Point TVA

Suite au rescrit fiscal sur la TVA envoyé au SIE (Service Impôts des Entreprises) de Marseille le 17 mars 2023, l'association COGERA n'a jamais eu de réponse.

La TVA PIM repas (Prestation Inter-Ministérielle) a été mise en place en juillet 2023.

Début 2024, une demande auprès du service des Finances a été effectuée afin d'avoir l'accès à la déclaration et paiement de la TVA. La TVA collectée doit être déclarée avant le 30 avril 2024.

Après étude de Monsieur BAHON (expert comptable), il est fort probable que l'association COGERA ait à verser le montant de TVA collectée aux impôts. Pour l'année 2023, le montant s'élève à 2 429,49 €. Dans le cas où l'association ne serait pas exonérée de cet impôt, cela sera un montant annuel négatif dans les comptes de l'association. Pour rappel, l'association avance le montant des subventions aux administrations adhérentes, qui la remboursent par la suite sous un appel à subventions repas. C'est une opération neutre, puisque celle-ci est établie au centime près. L'association est dans l'attente de voir ce qui va se passer après la déclaration. Dans le cas où COGERA devra payer la TVA collectée, une réflexion devra être menée afin de ne pas mettre en difficulté financière l'association (équilibre des comptes).